

10 mai 2012 • 06h30 [GMT+ 1]

NUMÉRO 204

Je n'aurais manqué un Séminaire pour rien au monde – PHILIPPE SOLLERS
Nous gagnerons parce que nous n'avons pas d'autre choix – AGNÈS AFLALO

www.lacanquotidien.fr

Lacan Quotidien



▪ POSITIONS ▪

Le traitement des choix forcés de la pulsion



Buenos Aires – Entretien avec Éric Laurent le 24 / 04 / 2012

Fernanda Otoni – « **La politique de la psychanalyse à l'ère du droit à la jouissance** », est le thème retenu par la communauté de l'**EBP-MG** pour sa XVII^{ème} Journée qui aura lieu en octobre 2012, à Belo Horizonte (<http://jornadaebpmg.blogspot.com.br/>). Face aux reconfigurations contemporaines, la psychanalyse d'orientation lacanienne doit être présente et active dans les discussions publiques qui la prennent pour objet. Dans le Minas, particulièrement, depuis la VII^{ème} Conversation réalisée à l'Institut de

Psychanalyse et Santé Mentale (<http://www.institutopsicanalise-mg.com.brpsicanalise/almanaque/almanaque.htm>), nous avons traité la question de la politique mise en œuvre en ce qui concerne l'alcool et les drogues, avec les gestionnaires du secteur public, les chercheurs et les travailleurs de ce secteur. Les difficultés sont majeures. Elle traverse au quotidien toutes les couches sociales, nous invitant à un engagement responsable : **Comment la psychanalyse peut-elle contribuer au débat actuel ? Quelle réponse la politique de la psychanalyse propose-t-elle face aux impasses de son époque ?**

La commission scientifique de la Journée d'octobre a donc décidé d'inscrire au programme de cette XVII^{ème} Journée un moment politique inédit, en invitant le public au premier Forum d'orientation lacanienne de l'EBP-MG « **Drogues : au-delà de la ségrégation** ».

Dès maintenant, plusieurs questions se posent à nous. Il nous faut **faire savoir au public comme à nous-mêmes ce qu'est un forum d'orientation lacanienne** : certainement pas un forum comme les autres. **Qu'est-ce qui le distingue, par exemple, d'un forum militant ou politique au sens large ? Quels en sont les principes et le mode de fonctionnement ? Quelle est précisément la visée d'un forum porté par la politique lacanienne ?**

Eric Laurent – Je crois qu'un forum de politique de la psychanalyse, n'a pas de définition préalable. Il n'y a pas d'essence du forum. Un forum s'ajoute à la liste de tous ceux qui ont déjà existé comme tels, il est cette liste, + 1. Les premiers forums d'orientation lacanienne ont été lancés par Jacques-Alain Miller, répondant ainsi à une offensive contre la psychanalyse, animée de la volonté de la faire rentrer dans les psychothérapies, et de réglementer celles-ci. C'était, en somme, une tentative de la définir en dehors des écoles qui lui sont propres, uniquement à partir de diplômes universitaires. Il a fallu répondre sur-le-champ à cette attaque frontale quant à la formation du psychanalyste.

Les forums ont été le lieu où tous ceux pour qui la psychanalyse ou l'orientation psychanalytique voulait dire autre chose qu'une psychothérapie, ont pris la parole. Des personnes du monde de la culture ont pu y témoigner de ce que la psychanalyse n'était pas réductible à une psychothérapie formatée, protocolisée, universitarisée, proposée comme un modèle pour la formation du psychanalyste, ainsi que des représentants de toutes les formations politiques traditionnelles : de gauche, de droite, du centre, du centre droit ou du centre gauche, tout l'éventail politique français s'y est déployé ; d'autres venaient de disciplines affines à la psychanalyse, d'autres encore de la communauté scientifique, certaines de champs éloignés, a priori, mais qui, grâce à des contingences diverses et variées, tenaient à témoigner, une par une, de l'importance que la rencontre avec la psychanalyse avait eue pour eux.

Je souligne cette variété pour préciser la différence entre les forums militants et les forums psychanalytiques. Un forum militant implique nécessairement deux camps, puisque la politique obéit à la logique des classes, ceux qui sont avec nous et ceux qui sont contre. Il faut ces deux camps pour produire un affrontement *clauswitzien* ; or, c'est précisément cette logique que l'idée lacanienne du discours subvertit, par une autre logique que les thèmes propres au malaise dans la civilisation, les phénomènes qui touchent à la jouissance, ce qui s'appelle en sociologie et dans le journalisme « les questions de société », mettent en jeu. Ça ne veut rien dire d'autre que ceci : en fait,

personne n'a de réponse à ces questions. On les appelle « questions de société » parce qu'il n'y a pas de réponses claires possibles. Ce sont des symptômes qui divisent profondément la politique et font apparaître l'incapacité de réduire les symptômes sociaux qui résistent dans l'organisation sociale à un traitement politique selon la logique du camp.

Ça échappe !

Sur des questions comme la procréation médicalement assistée, par exemple, il y a des gens de gauche qui sont contre, il y a des gens de droite qui sont contre, il y en a de gauche qui sont pour, il y en a de droite qui sont pour, au centre c'est la même chose. C'est donc tout l'échiquier politique que cela traverse et bouleverse.

Le forum psychanalytique est précisément fait pour faire apparaître combien la *chose* n'est pas réductible à une logique de camp, à une logique de classe, combien la question qui est abordée traverse par ses apories tous les discours : le discours du maître, la politique, le discours universitaire, les savoirs et les disciplines universitaires. C'est assez fréquent qu'à l'université, les gens ne soient pas d'accord, mais encore plus sur ces questions-là. Quant à ce que Lacan appelait le discours de l'hystérie – soit une façon d'interroger un certain statut de la revendication féminine dans la société – les choses ne sont pas exactement situables. On ne peut pas répartir aisément les symptômes de la sexualité, on ne peut pas les faire rentrer facilement dans une hystérisation de la question du sexe.

Le forum doit être construit de façon à faire apparaître une diversité. Par exemple, le dernier forum qui a eu lieu en France était le “forum des femmes”. Il était dédié à une femme psychanalyste, Rafah Nached, emprisonnée par son bourreau de Bachar al-Assad.

Sont venus parler dans ce forum en faveur de sa libération :

- une éminente femme politique de gauche, Martine Aubry, qui était à l'époque sur la liste des candidats à la présidence de la République,
- des personnalités de droite (journaliste), de gauche (députée conseillère de F. Hollande à l'époque) et des Verts (Vice- présidente du Parlement européen),
- des intellectuels,
- ou encore des femmes porteuses d'un féminisme moderne, comme la directrice de la rédaction du magazine *Elle*.

Une très grande diversité, donc, qui pouvait dire ce qu'il y avait d'intolérable dans la façon dont Rafah avait été traitée. Ainsi apparaissait ce caractère foncièrement hétérogène au discours en général.

Un forum est d'autant plus riche qu'il fait apparaître ce qui est irréductible aux classes préalables des discours. Je sais qu'une des questions que vous voulez soulever est la légalisation des drogues. C'est un thème qui échappe, en effet, à la classification entre camps. A droite le premier magazine, le premier *think tank*, qui a plaidé pour la libéralisation des drogues est le libéral *The Economist*. Mais vous avez aussi des gens de gauche qui sont favorables à la libéralisation. Et vous avez des gens de droite qui y sont opposés, comme le président Nixon, qui a déclaré la “*War on drugs*” en 1971, avec les échecs que l'on constate quarante ans plus tard. Notre candidat à la présidence de la République, François Hollande [élu le 6 mai dernier, NDLR], qui a d'abord pensé inscrire dans son programme la légalisation de la consommation de la marijuana, est revenu sur ce point, en disant que ce serait mettre en péril le statut de l'interdit. Lui-même est donc divisé entre une mesure et une autre. En même temps, il y a, dans son parti, un autre courant qui

pense que c'est encore « trop Mai 68 », que tout cela va contre la nouvelle moralité de gauche à construire pour éviter les dérives de la société. Parmi les spécialistes et les soignants, de sensibilité de gauche comme de droite, il y a un grand courant plutôt pour la libéralisation. Les avis sont très hétérogènes, en Europe.

D'ailleurs, il est frappant de voir qu'actuellement l'Amérique Latine, qui souffre particulièrement de l'impact de cette « guerre », voit s'affirmer une demande de libéralisation qui traverse les frontières des camps politiques. Au sommet de Cartagène le mois dernier, celui qui a porté la demande de reconsidérer la question de l'interdiction est le président du Guatemala, homme de droite parfaitement convaincu, élu sur des thèmes en faveur de la loi et de l'ordre. Après discussion avec le Président colombien, qui lui aussi est un homme de droite, soutenu par les Américains, tous deux ont fait un constat d'échec massif des politiques actuelles. Ces présidents ne sont vraiment pas des gens de gauche - c'est le moins qu'on puisse dire -, ils n'en sont pas moins préoccupés par ce qui se passe aujourd'hui au Mexique et, plus globalement, par les conséquences engendrées par la prohibition des drogues. En effet, celle-ci répète exactement ce qui a eu lieu dans les années vingt du fait de la prohibition de l'alcool aux Etats-Unis : un chaos social, un renforcement de toutes les mafias, un gangstérisme qui a failli échapper à tout contrôle social. Cette situation a nécessité la construction d'appareils de répression qui n'existaient pas à l'époque. Mais la véritable solution par laquelle les USA sont venus à bout de toutes ces mafias, a été la légalisation de l'alcool.

La commission latino-américaine de réflexion sur cette question, composée des anciens présidents du Mexique et du Brésil comprend des hommes comme Fernando Henrique Cardoso – homme de gauche favorable à la légalisation depuis longtemps et qui a exercé son influence en ce sens. Il y a aussi dans cette commission des hommes de droite comme Vicente Fox, qui ont l'idée qu'il faut penser ça autrement. **C'est très intéressant pour un psychanalyste parce qu'on voit comment les différents camps sont traversés par la tolérance à l'égard de la pulsion, ou bien par l'impuissance de l'interdit.** L'attitude libéralisatrice ou prohibitrice est répartie entre les sensibilités politiques. Il y a une gauche morale, comme il y a une droite austère.

F.O. – Il est intéressant de penser, en suivant ce fil, que la « guerre aux drogues », a été portée par différentes forces politiques moralisatrices au cours des quarante dernières années. Aujourd'hui, nous sommes dans de meilleures conditions pour en situer les conséquences. Nous assistons à un échec... D'autres arguments et d'autres forces se font jour. En Amérique latine, en particulier au Brésil, la guerre aux drogues s'est construite, prioritairement, avec l'appui de la force criminalisante et ségrégative qui a abouti à l'emprisonnement d'une quantité incalculable de pauvres et de jeunes, de plus en plus jeunes, qui se servent de la drogue pour leur propre consommation, et donc l'adopte comme mode de travail, puisque étant dépendants, ils trafiquent, etc. Nous écoutons parler ceux qui souffrent des conséquences de cette politique mortifère et nous voulons débattre non seulement de la légalisation, mais aussi, des conséquences de la criminalisation.

E.L. – Je disais, il y a quelques mois à la suite d'une conférence que j'ai faite sur cette question de la drogue à Bahia, que la position actuelle de la Commission interaméricaine d'études sur cette question était justement au-delà du faux débat entre interdit ou libéralisation. Nous sommes maintenant au-delà, par ce que l'échec de la guerre – *War on*

drugs – est reconnu par tous. En même temps, **tout le monde voit que la légalisation sans frein donnerait un aussi grand « Pousse-à-la-mort » que l'interdit. Ce sont les deux faces du surmoi. C'est aussi bien le *jouis sans entrave* que le *zéro-tolérance* qui produit les deux faces d'un même appel à la mort.** Ce *pousse à la mort* se vérifie, s'incarne spécialement bien avec la drogue, qui va avec le trafic des armes, qui va avec la mort. Pour le lien entre la drogue et la mort, il n'y a qu'à voir le Cartel Zeta au Mexique, les abominations qui se commettent dans le contrôle des zones de drogue qui dépassent même les crimes racistes. L'horreur de la pulsion de mort qui se dévoile là est tout à fait inimaginable.

Il s'agit de s'extraire aussi bien du surmoi qui dit « *jouis !* » et qui pousse, que de celui qui dit non, ce surmoi policier qui tue en tout temps. Pour s'extraire de ça, il s'agit de considérer les différentes substances toxiques une par une et d'inventer quelle serait la façon la plus intéressante de réduire les dommages que chacune cause. Sur la réduction des dommages, vous m'avez passé un document de travail rédigé par un avocat et député brésilien, Marcos Rolim, qui fait très bien le point là-dessus. Cette perspective, qui n'est pas de guérir l'humanité de ces substances, ni de l'abandonner à ces toxiques, mais de réduire les dégâts, consonne avec la psychanalyse. **La psychanalyse ne promet pas la guérison absolue du symptôme, mais certainement la réduction des dégâts et leur transformation en quelque chose de plus vivable pour le sujet.**

F.O. – Différents acteurs engagés dans la discussion lors de la présentation des résultats d'un travail ainsi orienté ont soutenu la nécessité de déplacer le problème dans le débat actuel, du champ de la politique pénale à celui des politiques publiques de santé et de l'assistance sociale. A la place d'investir en police répressive et en incarcération généralisée – les chiffres sont astronomiques pour maintenir cet appareil – le financement du gouvernement devrait se diriger vers les politiques sociales et de santé. Que pensez-vous de ce déplacement, de ce changement de direction ?

E. L. – Je crois qu'il y a un piège à opposer la santé et la justice. **Dans une perspective historique ou « foucaldienne », la santé est un exercice disciplinaire. La santé est devenue dans nos sociétés la façon la plus exemplaire de discipliner les populations.** Elle consiste à remplacer les lois, le système légal, par le système des normes, des normes de santé. Je crois que le déplacement des frontières entre santé et justice, constant dans nos sociétés modernes, relève d'un déplacement à l'intérieur d'un même problème ; les conséquences varient, certes, mais il ne faut pas perdre de vue que c'est un déplacement dans un même champ.

Bien sûr, lorsque le système judiciaire produit des lois folles sur la criminalisation de la drogue et de ses usagers, les conséquences sont au-delà des normes. Aux États-Unis, les prisons sont remplies à 80% de gens qui ont eu un rapport avec la drogue, depuis les simples consommateurs jusqu'aux dealers de toutes sorte, petits et gros¹. Cela produit un encombrement massif.

F.O. – C'est la même chose au Brésil...

E.L. – Et comme cela touche particulièrement les pauvres et donc les Noirs, en raison de cet emprisonnement massif, on note qu'actuellement, un enfant noir américain a moins de chance d'être élevé par ses deux parents qu'au temps de l'esclavage. C'est une formule très

frappante pour l'Amérique, qui saigne toujours des plaies liées aux conséquences de l'esclavage. C'est une ségrégation qui s'applique, de fait, aux Noirs américains, et fait peser cette criminalisation folle d'un poids très lourd.

On peut très bien avoir des normes de santé qui soient folles, elles aussi ! Ainsi, les normes hygiénistes avec leurs aspects pervers, ou les exigences de normalité absurdes.

Le déplacement des frontières entre justice et santé, doit être pensé avec ce souci en tête. Ceux qui élaborent ou vont élaborer tout un nouveau corpus légal devront le faire en étant sensibles aux effets contradictoires, aux effets pervers - comme on dit - de certaines mesures, des effets qu'on ne calcule pas. Il faut être attentif à ça, aux renversements dialectiques, il faut avoir des esprits souples.

F.O. – Très intéressant car cela nous fait penser que si nous continuons dans une perspective normative et disciplinaire, nous ne recueillerons pas les effets d'un déplacement. Je me suis rappelé une situation qui s'est produite en mars dernier, quand la Commission des Affaires Sociales du Sénat brésilien se préparait à voter le projet de loi 111/2010, qui autoriserait « l'hospitalisation d'office » de l'usager de drogues, sur la seule production d'un rapport médical. Tel projet de loi, dans son texte initial présenté par un sénateur, prévoyait la prison pour l'usager. Au vu du débat actuel, deux autres sénateurs, de l'opposition, ont « amélioré » dit-on le texte original en changeant la prison pour « l'hospitalisation d'office » ce qui, en vérité, ne change ni sa visée normative et disciplinaire, ni le destin de l'usager de drogues, ségrégatif.

E.L. – C'est un exemple très parlant. Dans d'autres domaines, celui des délits et crimes sexuels par exemple, il y a des traitements obligatoires. Une sanction disciplinaire oblige le sujet à un suivi médical ou un traitement avec ou sans son accord. **Avec la folie depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, le moment de glissement des frontières entre santé et police/justice a eu lieu. Le passage à l'acte psychotique a toujours, bien entendu, posé beaucoup de problèmes. Selon les oscillations de la tolérance ou de l'intolérance dans la société, on a rangé le sujet psychotique du côté de la justice ou du côté du soin, en tenant compte des conséquences sur l'ordre public.**

Actuellement en France, des lois très répressives visant les sujets psychotiques ont été adoptées. On arrive aussi à une conception folle où pratiquement tout psychotique peut être considéré comme un criminel en puissance. Cela produit des effets traumatiques et fait division entre les soignants, et des paradoxes. Pendant longtemps, les médecins ont demandé qu'un criminel psychotique soit considéré comme irresponsable. L'irresponsabilité permettait de le traiter dans des établissements spécialisés. Étant donné maintenant que les établissements spécialisés sont pleins et qu'il n'y a pas de moyens, pas de crédits pour la psychiatrie, les médecins n'en veulent plus. Ils considèrent, au contraire, qu'il faut déclarer responsable le plus de gens possible pour les mettre en prison. On voit ainsi des cas de personnes ouvertement folles considérées comme pervers narcissiques, ce qui permet de les rendre responsables ; de ce fait, elles vont en prison et n'encombrent pas l'hôpital. De même, les confusions de doctrine font qu'il est maintenant très difficile de dire d'un sujet qu'il est fou, car il ne peut être fou que selon la neurologie. **Partout la doctrine psychiatrique est en crise et, disons-le, plus personne ne croit à la folie appelée psychose : cela n'existe plus.**

Le criminel norvégien qui a tué soixante-dix personnes cet été, actuellement jugé en

Norvège, est soumis à une deuxième expertise psychiatrique pour montrer qu'il n'est pas fou ! Il est cruel, mais il n'est pas fou. La preuve c'est qu'il a écrit mille pages qui sont compréhensibles, cohérentes. Le fait qu'un délirant écrive sans faire de fautes d'orthographe n'était pas jusqu'ici considéré comme preuve qu'il n'y avait pas de délire. Maintenant si ! Simon Baron Cohen, de l'université de Cambridge, qui est un théoricien des neurosciences par ailleurs, a écrit dans une tribune que lui ne considérait vraiment pas que Breivik devait être considéré comme fou. Il n'était pas paranoïaque.

F.O. – ... Comme cela est ancien ! Rappelons-nous le livre de Foucault, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère*, qui montrait Esquirol et d'autres experts se penchant aussi sur le mémoire de Pierre Rivière à la demande du tribunal, mémoire dans lequel il exposait, avec clarté et cohérence, les détails de sa vie et les raisons de son crime. La lucidité de ses écrits avait perturbé les experts et les classifications diagnostiques de l'époque. Cet embarras classificatoire des diagnostiques, pronostics, responsabilités, etc. semble venir de loin, non ? Qu'est-ce que la psychanalyse peut offrir à ce débat actuel et ancien ?

E.L. – **Nous sommes dans un mouvement de civilisation où la seule certitude vient de la Science, où la psychiatrie n'existe plus puisqu'elle est résorbée dans la neurologie, où tout ce qui concerne les passages à l'acte devient une grande énigme.** Pour traiter la question des toxiques, celle des passages à l'acte ou des crimes sexuels, il sera nécessaire de reconstruire, dans les prochaines années, un appareil de pensée médico-légal, et celui-ci traversera les frontières entre les ministères concernés. **On va assister au conflit des ministères, ministère de la santé et ministère de l'intérieur, entre médecine et police.** Il y aura à la fois des collaborations et des tensions sur des lignes très diverses. **Il faudra pouvoir penser cela au-delà de l'opposition entre les deux versants du surmoi. Les psychanalystes pourront être utiles à donner plus de souplesse à des réflexions, ils n'auront pas pour autant réponse à tout. Personne ne sait ce qu'est le bien, comment on obtient le bien, ni celui des sujets un par un, ni celui des sociétés.** C'est l'objet d'une négociation démocratique comme telle, sans l'idée qu'il y a une bonne réponse fixée à l'avance.

F.O. – Notre conversation a cheminé pour éclairer ce que la politique de la psychanalyse fait en soutenant l'ouverture à la variété, à l'hétérogénéité, comment elle peut se donner chance de faire apparaître l'élément irréductible à la normalisation, comme nous le constatons aussi dans les témoignages de nos AE. C'est par cette voie que la psychanalyse trouvera sa position dans le dialogue avec les autres champs du discours, visant à contribuer là où l'impasse se présente dans la société, visant à introduire là une certaine porosité.

J'ai pu relire récemment une interview de Jacques-Alain Miller, **sur « Lacan et la Politique »**, publiée dans la revue *Cité*, en 2005. **J.-A. Miller y disait alors, que la psychanalyse ne s'adresse pas à l'homme de la masse, mais au un par un. De ce que la psychanalyse a changé le monde, les exemples sont divers, mais « c'est par ce biais que la psychanalyse a changé le monde, plutôt que par une influence directe sur la politique, en chuchotant à l'oreille des princes », soit à partir des effets de la psychanalyse sur chacun, un par un. Néanmoins, actuellement, les princes ne se trouvent plus dans la même place qu'avant.** La psychanalyse va vers le public. Il ne

suffit pas de chuchoter à l'oreille des princes, la psychanalyse d'orientation lacanienne prend la parole, se présente. **Qu'est-ce qui a changé dans l'époque contemporaine, à l'ère du droit à la jouissance, qui nous invite, nous analystes, à présenter et à apporter au débat public cette variété, hétérogénéité, à faire trou dans le discours massif qui ne cesse de vouloir tout normaliser ?**

E.L. – Ce qui a changé dans la politique c'est la nouvelle société des normes. La société des lois a reculé et fait de plus en plus de place à la gestion du monde par des bureaucraties édictant des normes.

Les bureaucraties sanitaires sont un grand fabricant de normes de vie, avec des difficultés, des contradictions. Les variations classificatoires peuvent provoquer des « épidémies » terribles. La dernière en date est l'épidémie d'autisme qui fait qu'une maladie qui affectait, il y a trente ans, un enfant sur deux cents, affecte maintenant un sur cinquante, ce qui fait qu'avec la dissymétrie entre les sexes, maintenant, dans une société développée, un garçon sur trente-cinq est autiste. On n'a jamais vu ça, on n'a jamais vu une telle augmentation chiffrée dans l'histoire de la clinique.

Ce type d'épidémie où le critère classificatoire est très important diffère d'autres épidémies comme celle de l'obésité qui touche maintenant une mère de famille sur trois aux USA, avec comme effet secondaire majeur une épidémie de diabète, devenu la cause de mortalité numéro un dans nos sociétés.


Ces phénomènes que les bureaucraties sanitaires doivent gérer ne peuvent être réglés à l'aide de la loi, mais plutôt à l'aide de normes et de modifications des normes qui essaient d'enrayer le développement de phénomènes d'impasses dans la civilisation, comme dit Lacan. Par exemple, l'obésité est multifactorielle, la génétique n'explique, semble-t-il, que 20%, peut être 30 % des cas au maximum ; on a ensuite affaire à des phénomènes de société : l'effondrement des familles, le fait qu'il n'y a plus de norme sur l'objet oral, qu'on mange tout le temps, que le *junk food* est partout, qu'on empêche de fumer. Il y aura donc une génération avec moins de cancer du poumon (ce qui est excellent) mais avec beaucoup plus de diabète. Parce que les gens qui ne fument pas mangent. Ce que l'on gagne d'un côté, on le perd de l'autre, etc.

Les contradictions, les impasses sont massives et rendent ces phénomènes très difficiles à gérer. D'où une demande de solutions simples. La première solution, c'est bien sûr le médicament. Mais on voit après quarante ans de diffusion massive des médicaments psychotropes, que les sociétés développées n'ont pas réglé leurs problèmes de santé publique, bien au contraire. C'est plutôt le médicament psychotrope qui devient le problème.

Ce sont les difficultés de gestion qui ont changé dans les sociétés démocratiques, à l'époque que Lacan a appelée celle de la « montée au zénith de l'objet petit a », c'est-à-dire la question de la jouissance. Nous ne sommes plus au XVIII^{ème} siècle où l'on parlait de la recherche légitime du bonheur. Au XXI^{ème} siècle, c'est la recherche de la jouissance qui est un droit légitime, lequel provoque des conséquences dont nous ne cessons de découvrir la complexité dans nos sociétés.

La psychanalyse depuis Freud a l'idée que la politique est une question d'identification. Comme le rappelait Jacques-Alain Miller, la politique, c'est des signifiant-maîtres, c'est-à-dire des identifications. Le discours du maître gère des

signifiant-mâtres qui sont des identifications qui peuvent cristalliser en impasses. La psychanalyse peut aider à ce que ces identifications soient suffisamment souples pour ne pas provoquer ces phénomènes surmoïques liés à la volonté de maintenir une identification envers et contre tout. On le voit dans le surmoi communautariste, qui tente de maintenir un lien social sur un seul trait identificatoire, puis inspire une politique de reconnaissance à tout prix de cette identification. C'est un puissant dissolvant du discours commun. Le lien social est alors transformé en un affrontement de communautés.

Dans la clinique psychanalytique, les psychanalystes ont l'expérience de voir comment les sujets, un par un, peuvent trouver leur solution propre, au-delà des grands discours identificatoires, du « prêt-à-porter » commun que chacun trouve dans la société, dans les identifications que lui a transmis sa famille, que lui a transmis le destin. Dans l'expérience de la cure, le sujet cherche une solution viable à l'exercice de son droit à la jouissance. C'est cette expérience que les psychanalystes peuvent transmettre à d'autres disciplines, d'autres discours, pour essayer d'assouplir les catégories communes et les rendre propres à accueillir ces impasses de la jouissance qui se manifestent dans une dimension tout à fait inédite, au XXI^{ème} siècle 

Nos remerciements à Fernanda Otoni pour son travail de traduction, et Nathalie Georges-Lambrichs pour son travail d'édition. NDLR.

¹ Cf: www.drugwarfacts.org ainsi que les statistiques fournies par l'United States bureau of Justice statistics et son directeur Charcken.

PÉTITION INTERNATIONALE POUR L'ABORD CLINIQUE DE L'AUTISME

*à l'initiative de l'Institut psychanalytique de l'Enfant
(Université populaire Jacques-Lacan)*

SIGNER LA PÉTITION EN LIGNE

SUR LE SITE lacanquotidien.fr

>>Depuis le **16 février**,

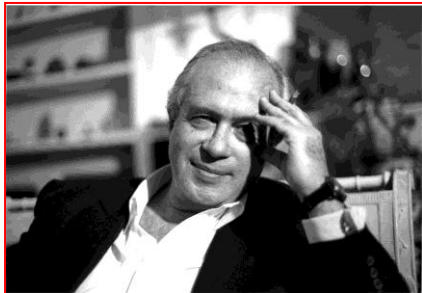
jour de la mise en ligne de la pétition,

11355 signatures ont été déjà recueillies.

[LE TEXTE DE LA PÉTITION INTERNATIONALE POUR L'ABORD CLINIQUE DE L'AUTISME](#)

▪ CONGRÈS DE BUENOS AIRES ▪

- Consulter la vidéo de la **Conférence de Jacques-Alain Miller** au VIII^{ème} Congrès de l'Association Mondiale de Psychanalyse, à Buenos Aires* :



<http://www.lacan.com/>

* Sous le titre « L'ordre symbolique au XXI^e siècle n'est plus ce qu'il était. Quelles conséquences pour la cure ? », le Congrès de l'AMP s'est tenu du 23 au 27 avril 2012.

▪ DÉCRETS ▪

Communiqué par Lacan Quotidien – Un nouveau décret relatif à l'usage du titre de psychothérapeute (09 / 05/ 2012)

Le Premier ministre a tenu à signer le 7 mai le décret supprimant tout réquisit imposé aux psychologues pour utiliser le titre de psychothérapeute.

Résultat : le **projet Accoyer** s'en trouve un peu plus dévitalisé. Les psychothérapeutes ont depuis longtemps abandonné cette dénomination; les psychanalystes ne semblent pas courir après. Un coup d'épée dans l'eau ne laisse pas de traces. Mais restons vigilants.



• [Décret n° 2012-695 du 7 mai 2012 modifiant le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute](#) [Legifrance](#)

• [Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute](#) [Legifrance](#)

• [Décret no 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue](#) [Legifrance](#)

▪ COURRIER ▪

DU RIFIFI À BRUXELLES



Ligue des Droits de l'Enfant

Association sans but lucratif

Bruxelles, le 6 mai 2012

La Ligue réaffirme son soutien à l'appel

« Pour une prise en charge adaptée des personnes avec autisme »

La Ligue des Droits de l'Enfant réfute le communiqué de l'ACF-Belgique du 28 avril 2012 prétendant qu'elle reconnaîtrait « *s'être abusée* » en signant le communiqué de presse collectif du 31 janvier dernier « Pour une prise en charge adaptée des personnes avec autisme » et en concluant au « *retrait de sa signature du dit-communicé* ». La Ligue s'indigne que l'Association de la Cause Freudienne se permette de communiquer sur de prétendues prises de position de la LDE en lieu et place de celle-ci. Il s'agit purement et simplement de désinformation !

L'ACF-Belgique a cru pouvoir interpréter les réponses d'une de nos bénévoles, simplement invitée à venir assister à ce qui nous était présenté comme une « conférence de presse » (en réalité plus un « forum » qu'une conférence de presse) et au cours de laquelle, contrairement à toute éthique, elle a été interpellée et prise à parti sur un dossier qu'elle ne connaissait pas spécifiquement et dont elle ne pouvait, très logiquement, répondre. Face à 180 participants acquis aux organisateurs, la méthode était indigne !

Contrairement aux affirmations de l'ACF, la Ligue n'a jamais remis en cause son soutien à l'appel « Pour une prise en charge adaptée des personnes avec autisme ». La Ligue défend le droit de tous les enfants et, de ce fait, prend et défend les positions qui lui paraissent les plus appropriées à l'intérêt supérieur des enfants. La Ligue agit seule ou en concertation avec des associations partenaires au sein des différentes plates-formes associatives qu'elle anime ou auxquelles elle participe, ce qui est présentement le cas. Imaginer que la Ligue des Droits de l'Enfant puisse se désolidariser d'un appel qui, en ce qui nous concerne, vise à améliorer la prise en charge des enfants avec autisme, est complètement insensé.

Les pressions qu'a subies la LDE pour qu'elle retire sa signature sont totalement inacceptables. Nous pouvons comprendre que l'on ne partage pas nos positions et respectons toutes les divergences d'idées pour peu qu'elles soient respectueuses des droits de l'enfant et du débat démocratique. Nous voulions rester ouverts et à l'écoute des opinions diverses. Malheureusement, en nous attirant sur base d'une fausse invitation, l'ACF-Belgique a fait le choix de l'intolérance et du non-dialogue. Pire, en s'exprimant en notre nom, elle a montré le mépris qu'elle témoigne à notre association, mais également à tous ceux qui pensent autrement qu'elle. En dix-neuf années de militance au nom des droits fondamentaux de tous les enfants, jamais nous n'avons connu de telles dérives.

L'ACF a fait le choix de ne pas vouloir débattre démocratiquement. Nous en prenons acte. Nous restons cependant à l'écoute de toute autre institution, association ou personne, dans le cadre d'un respect mutuel, des pratiques les plus élémentaires du débat démocratique, mais surtout et avant tout de l'intérêt supérieur de tous les enfants concernés. La Ligue des Droits de l'Enfant n'acceptera jamais quelque pression ou tentative de manipulation que ce soit.

Jean-Pierre Coenen
Président de la Ligue des Droits de l'Enfant

■ **En réponse à Monsieur Jean-Pierre Coenen, voici la lettre de Patricia Bosquin-Caroz :**

**À Monsieur Jean-Pierre Coenen,
Président de la Ligue des Droits de l'Enfant en Belgique,**

La conférence de presse-forum convoquée par l'ACF-Belgique ce 28 avril 2012 à Bruxelles, annoncée comme telle sur nos listes, a réuni près de 200 participants. Elle visait bien entendu à sensibiliser l'opinion à l'approche psychanalytique dans l'abord de l'autisme qui fut, comme vous le savez, récemment mise à mal et injustement attaquée. Il était donc de notre devoir moral d'informer en soutenant des lieux de débats et de rencontres avec les professionnels, les chercheurs, les parents et les adultes autistes qui le souhaiteraient, ainsi qu'avec les organes de presse et les représentants des pouvoirs politiques. Ces conférences de presse-forum se multiplient actuellement en France et intéressent bon nombre de journalistes et d'élus locaux sensibilisés à l'authenticité des témoignages des praticiens de la psychanalyse lacanienne ainsi qu'à ceux des parents d'enfants autistes ayant (eu) affaire à cette approche, qu'elle soit privée ou institutionnelle.

C'est donc dans cet esprit de rencontre que nous vous avons convié à participer à notre débat public, en tant que représentant de la Ligue des Droits de l'Enfant. Suite à notre invitation, Mme Biot, ancienne permanente de votre association, maintenant bénévole (comme vous nous l'apprenez), nous a fait l'honneur de sa présence mais aussi de la vivacité de ses interventions. Un vrai débat a eu lieu, nous faisant respirer un peu de cet air frais de la démocratie, qu'avait précédemment troublé un *communiqué de presse collectif de l'APEPA (Association de Parents pour l'Épanouissement des Personnes avec Autisme)*, datant du 31 janvier 2012, diffamant la psychanalyse d'orientation lacanienne. Très spontanément, Madame Biot y a pris la parole – sans ambiguïté aucune – au nom de la Ligue, à plusieurs reprises de sa propre initiative. Elle affirmait son soutien déclaré à la liberté de choix dans la diversité des méthodes d'accompagnement des personnes dites avec autisme. À plus d'un titre, les propos de Mme Biot ont marqué l'assemblée, heureusement surprise et touchée. Nous lui en avons été reconnaissants et avons cru pouvoir y porter crédit en la sollicitant afin qu'elle adresse à la Ligue notre demande qu'elle se retire comme signataire du communiqué – puisque les propos tenus, en tous points contraires aux termes du communiqué, y conduisaient *logiquement*. C'est ce que le président de l'ACF-Belgique a précisé très clairement dans son communiqué, diffusé sur la liste de notre Association, dans *Lacan Quotidien* et sur nos sites internet. Il s'agissait de l'annonce d'une bonne nouvelle qui nous réjouissait et que nous voulions transmettre à l'ensemble de nos collègues francophones et étrangers. C'était l'espoir de la levée prochaine d'un malentendu qui avait surgi entre la Ligue des Droits de l'Enfant et les praticiens s'orientant de la psychanalyse.

Le 6 mai dernier, quel ne fut pas notre étonnement de recevoir de votre par un communiqué de presse réfutant, au nom de la Ligue des Droits de l'Enfant, celui de l'ACF-Belgique et réaffirmant le soutien de la Ligue au communiqué collectif de l'APEPA. (« Pour une prise en charge adaptée des personnes avec autisme » du 31 janvier 2012).

Sous cette dénomination d'intention louable et partagée, ce communiqué de l'APEPA n'ouvre pas à la dimension plurielle des abords du traitement de l'autisme, puisqu'il en exclut l'approche psychanalytique. Il ne soutient que les thérapies comportementales et autoritaires et vise les subventions que reçoivent les nombreuses institutions en Belgique qui, de longue expérience, ne les pratiquent pas et ont décidé d'orienter leur choix éthique de prise en charge autrement. Ce faisant, il vise la suppression de la possibilité du choix des parents – en leur nom – dans la diversité des modalités de prise en charge. Ce procédé s'avère contraire à la liberté démocratique que défend la Ligue et à laquelle nous souscrivons entièrement.

Ce communiqué de l'APEPA pointe aussi directement les professionnels belges se réclamant de la psychanalyse lacanienne, dont bon nombre travaillent dans des institutions reconnues, subsidiées et évaluées par l'Etat. Il met en cause brutalement la qualité du travail des praticiens, membres de l'Association de la Cause freudienne, engagés dans ces institutions arbitrairement accusées, de « prises en charge inadaptées, voire maltraitantes ». Il dénonce également le manque éducatif à l'origine « des dégâts immenses, notamment des sur-handicaps et [...] des comportements inadaptés et dangereux ». Il se termine enfin par un appel au refus « des méthodes d'un autre âge », méconnaissant de fait l'abord actuel respectueux et constructif (incluant la dimension éducative) de l'autisme par l'approche psychanalytique, qui loin de nier les progrès de la science, compte parmi ses partisans bon nombre de médecins et de chercheurs des plus avertis et soucieux de la dignité humaine.

Quant à la référence au « packing », ce n'est pas une pratique lacanienne et aucune des institutions dont les professionnels se réclament de l'orientation lacanienne de l'ACF-Belgique n'y recourt.

Nous tenions à préciser ces quelques points qui fondent notre profond désaccord avec ce communiqué de l'APEPA auquel, et à notre grand regret, la Ligue souscrit en se portant signataire. Aujourd'hui, non sans déception et incompréhension, nous prenons acte de la décision de la Ligue de réaffirmer son soutien à ce communiqué et de votre intention de vous désolidariser des affirmations de Mme Biot, que vous renvoyez à une prise de position personnelle.

La conférence de presse-forum sera bientôt dans son intégralité consultable sur internet. Nous vous ferons parvenir les liens pour la visionner.

Elle a été et restera l'occasion d'informer et de rectifier les propos et le portrait fait par le communiqué de l'APEPA des pratiques psychanalytiques s'exerçant en institution, thérapeutiques et pédagogiques. Des parents sont venus y soutenir cette prise en charge et témoigner des effets produits auprès de leurs enfants.

Nous laisserons les participants à la conférence de presse-forum apprécier et l'opinion juger.

Je vous prie de recevoir l'expression de mes sincères salutations.

Patricia Bosquin-Caroz

Vice-présidente de l'Ecole de la Cause freudienne, responsable des ACF

▪ PRESSE FRANCE ▪

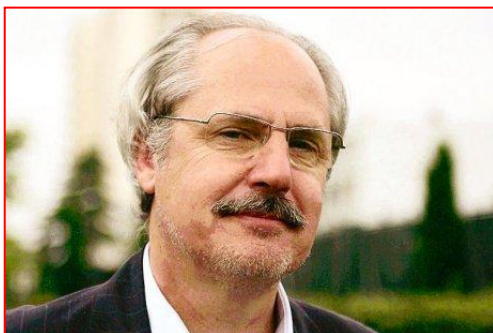


L'autisme et les psychanalystes **Un forum sur l'autisme est ouvert au public** **aujourd'hui à 14 heures, salle Agora.**

[Publié le 05/05/2012 à 06h00](#)

Par Isabelle Castéra

Daniel Roy, psychiatre et psychanalyste à Bordeaux. (arch. « SO »)



Quelle science, quelle politique, quelle éducation et quelle clinique pour l'autisme ? Dans un contexte turbulent, l'association de la Cause freudienne Aquitania et l'Institut de l'Enfant organisent aujourd'hui, salle Agora du Haut-Carré à Talence, un grand forum sur l'autisme. En 2012, l'autisme a reçu du gouvernement le label « Grande cause nationale », en même temps, une charge médiatique s'élevait contre les pratiques psychanalytiques. Des associations de parents d'enfants autistes déclaraient dans les grands médias, que la psychanalyse devait être mise au rencart, parce que « rétrograde et culpabilisante. » Un député UMP a même proposé une loi visant à interdire la psychanalyse dans le traitement de l'autisme. Une première. Comme une chasse aux sorcières.

Enfin, la Haute autorité de Santé dans ses dernières recommandations de mars 2012, évalue comme « non consensuelles » les interventions fondées sur la psychanalyse et la psychothérapie institutionnelle, lui préférant les programmes de conditionnement ou une

prise en charge seulement éducative.

PUBLICITÉ

Daniel Roy, psychiatre à Bordeaux, membre du comité d'initiative de l'Institut de l'Enfant a organisé ce débat en réaction, à l'instar d'autres grandes villes de France. « Il s'agit de faire connaître notre travail. Nous souhaitons rappeler de façon apaisée, que nous avons toujours travaillé avec les familles, loin de la caricature décrite, où les psychanalystes apparaissent de façon rétrograde. La culpabilité est un poncif en ce qui concerne la psychanalyse. Les parents dont les enfants sont en difficulté n'ont jamais attendu les psys pour se culpabiliser. Depuis trente ans, les psys recueillent ça. La culpabilité des familles. »
Tout public

Dès 14 heures, l'avant-propos sera assuré par François Gonon, neurobiologiste, directeur de recherche CNRS à l'Université de Bordeaux 2, il traitera ce thème : « La psychiatrie biologique : une bulle spéculative ? »

À 14 h 45, des professionnels de santé, directeurs d'établissements médico-sociaux, pédopsychiatres des hôpitaux, psychiatres, psychanalystes et... parents d'enfants autistes traiteront justement de la maladie et des moyens mis en œuvre aujourd'hui pour le traitement des patients et le soutien aux familles.

« Nous allons dire, reprend Daniel Roy, qu'il nous est indispensable de travailler avec les parents afin de créer de nouvelles structures, basées sur des méthodes autres que celles « préconisées » par la HAS, à savoir les méthodes comportementalistes qui s'apparentent à du conditionnement intensif. Ces méthodes prennent les habits de la modernité et n'ont à ce jour rien prouvé... »

Lacan Quotidien

publié par navarin éditeur

INFORME ET REFLÈTE 7 JOURS SUR 7 L'OPINION ÉCLAIRÉE

▪ comité de direction

©présidente **eve miller-rose** eve.navarin@gmail.com

©diffusion **anne poumellec** annedg@wanadoo.fr

©conseiller **jacques-alain miller**

©rédaction **kristell jeannot** kristell.jeannot@gmail.com

▪ équipe du Lacan Quotidien

©pour l'institut psychanalytique de l'enfant **daniel roy, judith miller**

©membres de la rédaction : **chroniqueurs, bertrand lahutte & marion outrebon**
lacanquotidien.fr, **armelle gaydon** la revue de presse

©designers **viktor&william francboizel** vwfcbzl@gmail.com

• technique mark francoizel & family & olivier ripoll
• lacan et libraires catherine orsot-cochard catherine.orsot@wanadoo.fr
• médiateur patachón valdès patachon.valdes@gmail.com

▪ suivre Lacan Quotidien :

• ecf-messenger@yahooogroupes.fr ▫ liste d'information des actualités de l'école de la cause freudienne et des acf ▫ responsable : philippe benichou
• pipolnews@europsychoanalysis.eu ▫ liste de diffusion de l'eurofédération de psychanalyse
▫ responsable : gil caroz
• amp-uqbar@elistas.net ▫ liste de diffusion de l'association mondiale de psychanalyse ▫ responsable : oscar ventura
• secretary@amp-nls.org ▫ liste de diffusion de la new lacanian school of psychoanalysis ▫ responsables : anne lysy et natalie wülfing
• EBP-Veredas@yahooogrupos.com.br ▫ uma lista sobre a psicanálise de difusão privada e promovida pela associação mundial de psicanálise (amp) em sintonia com a escola brasileira de psicanálise ▫ moderator : maria cristina maia de oliveira fernandes

POUR LIRE LES DERNIERS ARTICLES SUR LE SITE LACANQUOTIDIEN.FR CLIQUEZ ICI.

• *À l'attention des auteurs* _____

Les propositions de textes pour une publication dans Lacan Quotidien sont à adresser par mail ou directement sur le site lacanquotidien.fr en cliquant sur "proposez un article",

Sous fichier Word ▫ Police : Calibri ▫ Taille des caractères : 12 ▫ Interligne : 1,15 ▫ Paragraphe : Justifié ▫ Notes : à mentionner *manuellement* dans le corps du texte, à la fin de celui-ci, police 10 •

• *À l'attention des auteurs & éditeurs* _____

Pour la rubrique Critique de Livres, veuillez adresser vos ouvrages, à NAVARIN ÉDITEUR, la Rédaction de Lacan Quotidien – 1 rue Huysmans 75006 Paris. •